

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (B) intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les phares, bouées et balises et l'île de *Sable*," ayant été lu, Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 30 mars 1894.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	Masson,	Perley,
Almon,	Dickey,	McCallum,	Poirier,
Angers,	Dobson,	McClelan,	Power,
Armand,	Ferguson (I.P.-E.),	McDonald (C.-B.),	Primrose,
Bellerose,	Flint,	McInnes (Victoria),	Prowse,
Bernier,	Glasier,	McKay,	Read (Quinté),
Bolduc,	Gowan,	McKindsey,	Reid (Caribou),
Boucherville, de	Guévremont,	McMillan,	Robitaille,
Boulton,	Kaulbach,	Merner,	Scott,
Bowell,	Kirchhoffer,	Miller,	Sullivan,
Casgrain,	Laudry,	Montplaisir,	Sutherland,
Clemow,	Longheed,	Murphy,	Tassé,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Vidal,
De Blois,	Macdonald (Victoria),	Pelletier,	Wark.
Desjardins,	MacInnes (Burlington),		

#### PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. MacInnes (Burlington) :—De H. et A. Allan et autres, des cités de Montréal et de Québec; et de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Par l'honorable M. Longheed :—De la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest; et de la Compagnie de cordage des consommateurs (à responsabilité limitée).

Par l'honorable M. Power :—De Sir Donald A. Smith et autres.

Par l'honorable M. Dobson :—De Mossom Boyd et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Par l'honorable M. Guévremont :—De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie d'Assurance du Canada sur les chaudières à vapeur et les glaces, demandant un acte qui étende et amende son acte d'incorporation ;